

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil municipal 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025, le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 199-25 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 :

Calendrier des séances du conseil 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance, à moins d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026 qui débuteront à 19 h 30 au centre communautaire les mardis suivants :

| | |
|------------|---------------------------|
| 13 janvier | 7 juillet |
| 3 février | 4 août |
| 3 mars | 1 ^{er} septembre |
| 7 avril | 6 octobre |
| 5 mai | 3 novembre |
| 2 juin | 1 ^{er} décembre |

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale par intérim conformément à la loi qui régit la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce huitième jour de décembre deux mille vingt-cinq.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Suzie Bélanger